

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 124/6e De la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale portant autorisation de virements et ouverture de crédits au budget local, exercice 1964.

n° 124/6e De la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 septembre 1964

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro
1 octobre 1964

VISAS

La Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 23 juillet 1964 ; A adopté dans sa séance du 4 septembre 1964 la délibération dont la teneur suit:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont ouverts au budget du service local pour l'exercice 1964 les crédits suivants: Chapitre 1454 .Personnel.....362.520 Chapitre 15-4-6 : Frais de recensement Matériel1.750.520
..... 1.750.520

Art. 2

—Ces crédits supplémentaires seront gagés par un prélèvement correspondant sur la caisse de réserve, au

chapitre 15

Le Président de la Commission de l'Assemblée Territoriale, HASSAN MOHAMED MOYALE. Le Secrétaire de la Commission de l'Assemblée Territoriale, IBRAHIM AHMED BOURALE.